



## Démolition de maison mitoyenne

Par **Matt70**, le **21/01/2025** à **12:58**

Bonjour,

Notre maison est mitoyenne d'une autre qui menace de s'effondrer, les propriétaires ne faisant rien la commune a ordonné la démolition de la maison.

La commune va faire excécuter la démolition mais compte laisser le mur mitoyen nu et sans renforts. et sans boucher les trous des poutres.

Est-ce normal ?

Par **yapasdequoi**, le **21/01/2025** à **23:18**

Bonjour,

Est-ce 2 maisons accolées ou bien un seul bâtiment avec un mur commun ?

Normalement votre maison n'a pas besoin de la voisine pour tenir debout.

L'aspect esthétique vous incombe.

Par **Matt70**, le **21/01/2025** à **23:20**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse :)

Un mur commun aux deux maisons, le faîte du toit et cependant supérieur au nôtre alors que les pans tombes plus vite, les poutres de la toiture de la maison qui doit être effondrée sont prises dans le mur pour la quasi totalité.

Par **yapasdequoi**, le **21/01/2025** à **23:31**

Les poutres devront donc être coupées à ras de votre mur.

Si vous avez peur, faites un constat d'huissier avant la démolition qui vous servira pour obtenir une indemnisation si votre maison est dégradée par les travaux.